

# [Info concertation]

## Réhabilitation et résidentialisation des immeubles Paul Verlaine et Guillaume Apollinaire - Quartier du Clos Saint-Lazare à Stains



Adresses concernées par les travaux :

- Bâtiment D1 (du 12 au 16, rue Guillaume Apollinaire)
- Bâtiment D2 (du 2 au 10, rue Guillaume Apollinaire)
- Bâtiment C2 (du 1 au 13, rue Paul Verlaine)

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de l'Appel d'Offres pour désigner l'entreprise qui réalisera les travaux de réhabilitation et de résidentialisation de vos bâtiments.

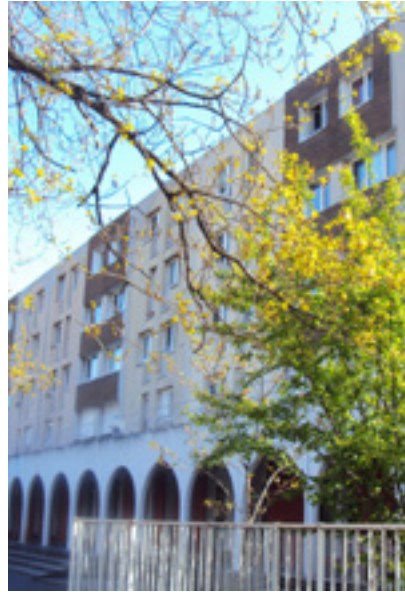
La remise des offres est prévue le 23 juillet 2014, pour une désignation de l'entreprise à la rentrée.

Par ailleurs, le dépouillement du vote des locataires s'est déroulé le 2 juillet dernier en présence de locataires membres du groupe de travail.

Nous vous présentons les résultats de la consultation dans cet Info Concertation, ainsi que quelques précisions sur le déroulement des travaux.



## La consultation des entreprises est en cours...



### Étape en cours : appel d'offres pour désigner l'entreprise de travaux

#### En quoi consiste la consultation des entreprises ?

«Il s'agit de mettre à disposition des entreprises le dossier architectural et technique établi par la Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et la résidentialisation de vos bâtiments.

Elle doit permettre aux entreprises qui le souhaitent de proposer une offre méthodologique et financière pour la réalisation du chantier.

- La remise prévisionnelle des offres était fixée au 23 juillet 2014.

#### L'analyse des offres

Suite à la remise des offres, la Maîtrise d'oeuvre et les équipes de l'Office procèdent à leur analyse sur la base de critères techniques et financiers, préalablement définis dans le règlement de consultation.

- Dans le cas d'un appel d'offres fructueux, l'analyse doit permettre de désigner l'entreprise retenue à la rentrée de septembre 2014. Ce délai serait plus long en cas d'appel d'offres infructueux.

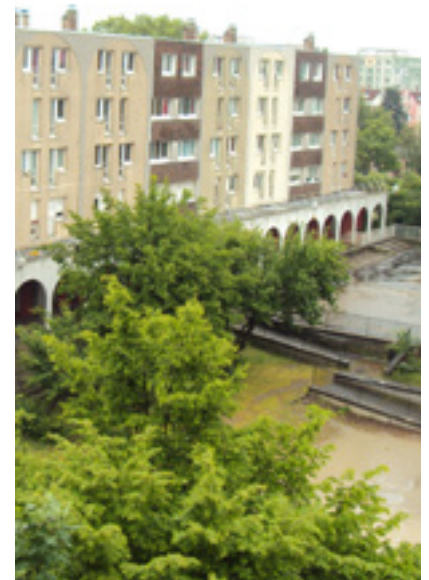
#### BON A SAVOIR

Une fois l'entreprise désignée, une nouvelle réunion publique sera organisée afin de vous présenter l'équipe en charge de la réalisation des travaux.

## Le résultat de la consultation : le projet est approuvé par les locataires

Le 2 juillet dernier, a eu lieu le dépouillement des bulletins de vote des locataires ayant participé à la consultation sur le projet de réhabilitation de vos immeubles.

Le projet a été largement approuvé par les locataires puisque sur 41 réponses reçues, 36 locataires approuvent le projet, 1 locataire ne l'approuve pas et 4 bulletins sont blancs ou nuls.





## Quelques précisions sur le déroulement des travaux dans les logements

Afin de faciliter la réalisation des travaux en milieu occupé, plusieurs mesures seront mises en place afin d'informer les locataires et permettre l'anticipation des travaux.

### Information et communication durant les travaux

L'Office a renforcé ses exigences concernant les missions du « **Référent locataire** » désigné par l'entreprise :

- Accompagner les locataires durant les travaux (visites quotidiennes, vérification des protections et nettoyages, respect des plannings...);
- Veiller à une communication claire et efficace (renouvellement des affichages, pieds d'immeuble...);
- Anticiper les travaux et gérer les différents « temps d'attente » auprès des locataires (relecture commune des fiches travaux...);
- Assurer le suivi des réclamations et veiller à l'information des différents intervenants.

### Le suivi des réclamations

Pour faciliter le dépôt et le suivi des réclamations, un **cahier de liaison** sera à votre disposition au Point d'accueil.

Ce cahier sera examiné toutes les semaines par les équipes en charge du chantier et des réponses vous y seront apportées.

### Une étape importante : la « fiche travaux »

Avant le lancement des travaux, une **visite de votre logement** sera organisée en présence de l'architecte et des représentants de l'entreprise et de l'Office.

La présence du locataire est indispensable, puisque cette visite doit permettre de définir les travaux à réaliser dans le logement.

Cette étape sera également l'occasion de poser vos questions sur l'organisation des travaux, la localisation ou la description des interventions prévues.

A l'issue de cette visite, un plan et une fiche récapitulative seront établis par l'architecte et signés avec le locataire.

Tous les logements seront visités, cette étape sera initiée durant la préparation de chantier.

### La prise de rendez-vous

Avant le commencement des travaux, l'entreprise présentera au locataire le planning d'intervention dans le logement.

Par la suite, des avis de passage seront diffusés dans les boîtes aux lettres pour rappeler les dates de travaux prévues.



### La mise à disposition d'un logement de courtoisie

Il s'agit d'un logement meublé mis à disposition des locataires durant la journée (restitution des clés le soir).

Ce logement sera géré par l'entreprise et permettra aux locataires qui le souhaitent de s'isoler des travaux durant une journée.

### Garde-meubles

Lorsque cela sera jugé nécessaire, l'Office mettra à disposition des locataires un **garde meubles** afin de désencombrer les logements et faciliter le déroulement des travaux.

### Aides

Pour le déplacement de meubles encombrants, une aide sera mise à disposition des ménages en incapacité de les déplacer eux-mêmes.

Les meubles devront au préalable avoir été vidés par le locataire.